

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 septembre 2022 à 18h30
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux le 5 septembre à 18h30 le conseil municipal convoqué le 22/08/2022 s'est réuni à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

Sont présents : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, COQUEREL Sandrine, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, DUPONT Alexandre, LACOFFE Laurent, CHAUTARD Jacqueline, GUEGAN-COMBES Audrey, DALKA Jean-Marc, FRANCHI Grégory, FIEVET Steeve,

Absents excusés : LEFEVRE Guillaume (pouvoir S. COQUEREL), DUVAL François (A. FRIGIOTTI), PLENARD Eric,

Secrétaire de séance : Alexandre DUPONT

VENTE DE PARCELLES AGRICOLES

La commune est propriétaire bailleur des parcelles agricoles ZH 84, ZD 48, AB 03 pour une contenance totale de 14 230 m². M. Edouard Riault actuellement locataire de ces parcelles est intéressé par l'achat et fait une proposition à 7 000 € l'hectare net vendeur.

Le conseil, après en avoir délibéré ACCEPTE la cession à M. RIAULT Edouard au prix de 7 000 € l'ha soit 9 961 € net vendeur pour 14 230 m².

CHARGE le notaire de l'acquéreur de la rédaction du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir

AUTORISE M. le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette cession.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

SALLE DES FÊTES – travaux

Devis MG BTP : 5 725.20 € Devis Pichard : 6 237.60 €

La salle des fêtes doit être isolée au feu au moyen d'un doublage d'un mur en BA 13 coupe-feu et porte coupe-feu 1h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis PICHARD dont le montant s'élève à 6 237.60 €. Cette dépense sera imputée au compte 2135, un virement de crédit par décision modificative sera effectué du compte 615231 au cpte 2135.

Cette dépense sera subventionnée à 80 % par l'Etat au titre de la Detr et du Département

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

LOGICIEL cantine / accueils de loisirs

Suite à la présentation du logiciel DEFI et WAIGÉO, le conseil municipal après en avoir délibéré est favorable à l'achat de l'application MyPérischool Sté WAIGEO dont le devis s'élève à 8 786.53 € TTC.

Le dépense sera inscrite au BP 2023 cpte 2051 et cpte 6518,

Cette dépense est éligible à la Detr à 50 % ainsi qu'à la CAF à hauteur de 2 000 €

L'application sera mise en place après les vacances de la Toussaint.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

EXTENSION RESEAU BT / HTA SOUTERRAIN ROUTE DE DANGU

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la Route de Dangu (LUNEL)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- accepte la proposition du SE 60 de desserte en électricité route de Dangu en technique souterraine
- prend acte que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux,
- acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- prend acte que la totalité des frais engendrés par les travaux susvisés seront supportés par le mandant du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

DESIGNATION D'UN REFERENT GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice des compétences GEMAPI et ruissellement pour lesquelles la CCVT a adhéré au SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte) pour sa partie de territoire présent sur le Bassin Versant de l'Epte, il convient de désigner un référent qui sera chargé de faire remonter à la CCVT les problématiques rencontrées sur le territoire. Le référent sera également convié pour assister à des réunions d'information sur ces sujets. Le référent désigné est : Alain FRIGIOTTI

CAMERA DE PROTECTION DU CITY STADE

Le maire présente le devis LP SYSTEM pour l'installation d'une caméra pour la protection du city stade. Le montant s'élève à 3 876.40 €. Le conseil après en avoir délibéré souhaite demander un autre devis avec une caméra à 4 millions de pixels minimum.

ILLUMINATIONS

Le maire présente un devis de STPEE pour l'achat de nouvelles illuminations : 4 336.75 €.

Le conseil après en avoir délibéré est favorable et inscrit la dépense au cpte 2188 op 249 du BP 2023.

Des subventions seront demandées.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

VOYAGE A SANCERRE

La commune organise le 1^{er} octobre prochain une visite guidée à Sancerre (Cher). Cette dépense sera imputée au cpte 6257. Le conseil autorise le maire à signer la convention.

Un appel aux dons a été réalisé auprès des entreprises et des associations communales et la somme récoltée sera imputée au cpte 7088 ainsi que les chèques d'encaissement pour le voyage.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19h30.